

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE HUNDSBACH (CCVH)

RAPPORT OM 2014



## RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS (décret n° 2000-404 du 11 mai 2000)

La collecte **sélective** des déchets a été mise en place au 1er janvier 1994 sur les 12 communes qui formaient initialement la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach, à savoir Bérentzwiller, Emlingen, Franken, Hausgauen, Heiwiller, Hundsbach, Jettingen, Obermorschwiller, Schwoben, Tagsdorf, Willer et Wittersdorf.

La gestion de ce service est assurée intégralement par la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach qui a son siège à Emlingen 68130.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Commune de Bettendorf a été rattachée à la CCVH, suite à la dissolution de la Communauté de Communes de Hirsingue.

Ce service est géré par le Syndicat Hirsingue (SEDHEN) pour les marchés de collectes, le paiement des factures mais l'ensemble des déclarations et recettes sont gérées par la CCVH. Le SEDHEN regroupe une partie des anciennes communes issues de la Communauté de Communes de Hirsingue.

### INDICATEURS TECHNIQUES

#### Indicateurs relatifs à la collecte des déchets des ménages

La population desservie selon notre enquête annuelle sur les foyers redevables :

Bérentzwiller	341	Jettingen	548
Bettendorf	510	Obermorschwiller	411
Emlingen	298	Schwoben	252
Franken	345	Tagsdorf	306
Hausgauen	397	Willer	315
Heiwiller	183	Wittersdorf	820
Hundsbach	354	<b>Soit 5 080 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	





## La collecte sélective par apport volontaire pour les déchets suivants

- **le verre** : dans les conteneurs prévus à cet effet dans les 13 communes de la Vallée.
- **les piles** : dans un bac situé à Wittersdorf sur le parking de la salle communale. Elles sont ramassées gratuitement par la société COREPILE de Paris.
- **les huiles de vidange** : dans les conteneurs prévus à cet effet à Tagsdorf et Wittersdorf.
- **les huiles de fritures** : dans les fûts prévus à cet effet dans les 12 communes (hormis Bettendorf et Schwoben)
- **les vêtements** : dans les conteneurs prévus à cet effet à Bettendorf, Schwoben, Tagsdorf, Franken, Hausgauen, Jettingen, Willer et Wittersdorf.
- **les déchets verts** : une benne à déchets verts est mise à disposition dans 11 communes (Emlingen et Wittersdorf → site commun et Bettendorf dépose directement chez Sundgau Compost)
- ↳ **les gravats** : une benne est mise à disposition pour les 13 communes sur les sites de Franken et de Wittersdorf.
- **équipements électriques et électroniques (D3E)** : Sur les sites de gravats prévus à cet effet à Wittersdorf et Franken 2 fois par an. Ces équipements sont ramassés et traités gratuitement par l'Association ENVIE.
- **déchets ménagers spéciaux** : 1 fois par trimestre en alternance à Obermorschwiller, Wittersdorf, Jettingen et Hausgauen.

**Collecte des déchets ne provenant pas des ménages : néant**



## TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS CONJOINTEMENT

### I - TRAITEMENT, TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS

#### ↳ ORDURES MÉNAGÈRES ORDINAIRES :

- **collecteur** :
  - Société SITA de Ste-Croix-En-Plaine pour les 12 communes initiales de la CCVH
  - Société COVED de Ungersheim pour Bettendorf. Ce marché est géré par le SEDHEN qui prend en charge les factures, suite aux versements des participations par les Communautés qui le composent.
- **centre de traitement** : l'usine d'incinération de SAUSHEIM via le Syndicat Mixte du Secteur 4 de Cernay (SM4) pour les 13 communes.

#### ↳ TRI SELECTIF : SACS JAUNES (bouteilles et flacons plastiques, boîtes métalliques briques alimentaires et journaux magazines) :

- **collecte** :
  - Société SITA de Ste-Croix-En-Plaine pour les 12 communes initiales de la CCVH
  - Société COVED de Ungersheim pour Bettendorf. Ce marché est géré par le SEDHEN qui prend en charge les factures, suite aux versements de participations par les Communautés qui le compose.
- **centre de tri** : Société COVED de Ungersheim
- **centres de traitement** :
  - VALORPLAST pour les bouteilles et flacons
  - PAPETERIES du RHIN pour les journaux magazines
  - REVIPAC pour les briques alimentaires
  - ARCELOR pour les boîtes et canettes métallique
  - OI MANUFACTURING France pour le verre



#### ↳ METAUX :

- **collecteur** : Société COVED de Ungersheim
- **centre de traitement** : Ferrailleurs de Cernay Environnement

#### ↳ ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- **collecteur et centre de tri** : Association ENVIE de Mulhouse dans le cadre de la convention signée avec OCAD3E.

#### ↳ ENCOMBRANTS :

- **collecteur** : Société COVED de Ungersheim
- **centre de traitement** : Unité d'incinération de Sausheim.

#### ↳ VERRE :

- **collecteur** : Société RECYCAL de Ribeauvillé
- **centre de traitement** : OI Manufacturing France à VILLERBANNE

#### ↳ HUILE DE VIDANGE :

- **collecteur** : Ramasseur agréé
- **centres de tri et traitement** : Agréés par le ramasseur

↪ **HUILE DE FRITURE :**

- **collecteur** : ECOGRAS BONNEUIL SUR MARNE.
- **centre de traitement** : à Borken (Allemagne) pour le Biocarburant

↪ **VETEMENTS :**

- **collecte et tri** : Association des Paralysés de France de Mulhouse ou autres organismes ....

↪ **DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS) :**

- **collecteur** : Sté EDIB de Wittenheim
- **centre de traitement** : Sté TREDI de Hombourg

↪ **DECHETS VERTS :**

- **collecte et traitement** par Sundgau Compost de Hirsingue.

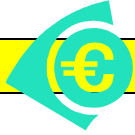
↪ **GRAVATS :**

- **collecte et traitement** par Ets Roellinger de Dietwiller

## II - TONNAGES DE LA VALLEE TRAITES EN 2015 (Voir annexe n°1)

### III - QUE DEVIENNENT LES DECHETS ? Quelques exemples :





### I - MODALITES D'EXPLOITATION

**A. Le 1<sup>er</sup> janvier 2008**, la Communauté a mis en place la collecte bimensuelle des emballages ménagers (recyclables) dans des sacs jaunes avec la Société COVED en charge de la collecte sélective dans le cadre d'un marché jusqu'au 31 mars 2008.

**Le 1<sup>er</sup> avril 2013**, en application du Code des Marchés Publics, les prestataires en charge de la collecte sélective des déchets sont les suivants :

#### *12 communes initiales*

- **Société SITA** : Collecte et transport des ordures ménagères hebdomadaires  
- Collecte, transport des recyclables (sacs jaunes)

#### *Bettendorf*

- **Société COVED** : Collecte et transport des ordures ménagères hebdomadaires  
Collecte et transport des recyclables

#### *13 communes*

- **Société COVED** : Tri des recyclables  
Collecte et transport des encombrants  
Collecte et transport des métaux
- **Société EDIB** : Collecte, transport et traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS)
- **Sundgau Compost** : Collecte, transport et traitement des déchets verts
- **Ets ROELLINGER** : Collecte, transport et traitement des gravats.

Ce marché est conclu à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une période d'un an, renouvelable quatre fois de façon expresse, soit cinq ans au maximum jusqu'au 31 décembre 2017.

**B. Le traitement des ordures ménagères hebdomadaires** était effectué, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, via le Syndicat Mixte du Secteur 4 de Cernay (SM4), par le SERTRID (Syndicat d'Etude et de Réalisation pour le Traitement Intercommunal des Déchets) qui exploite l'usine d'incinération de Bourogne.

Depuis octobre 2010, le traitement des ordures ménagères est effectué à l'usine d'incinération de Sausheim.

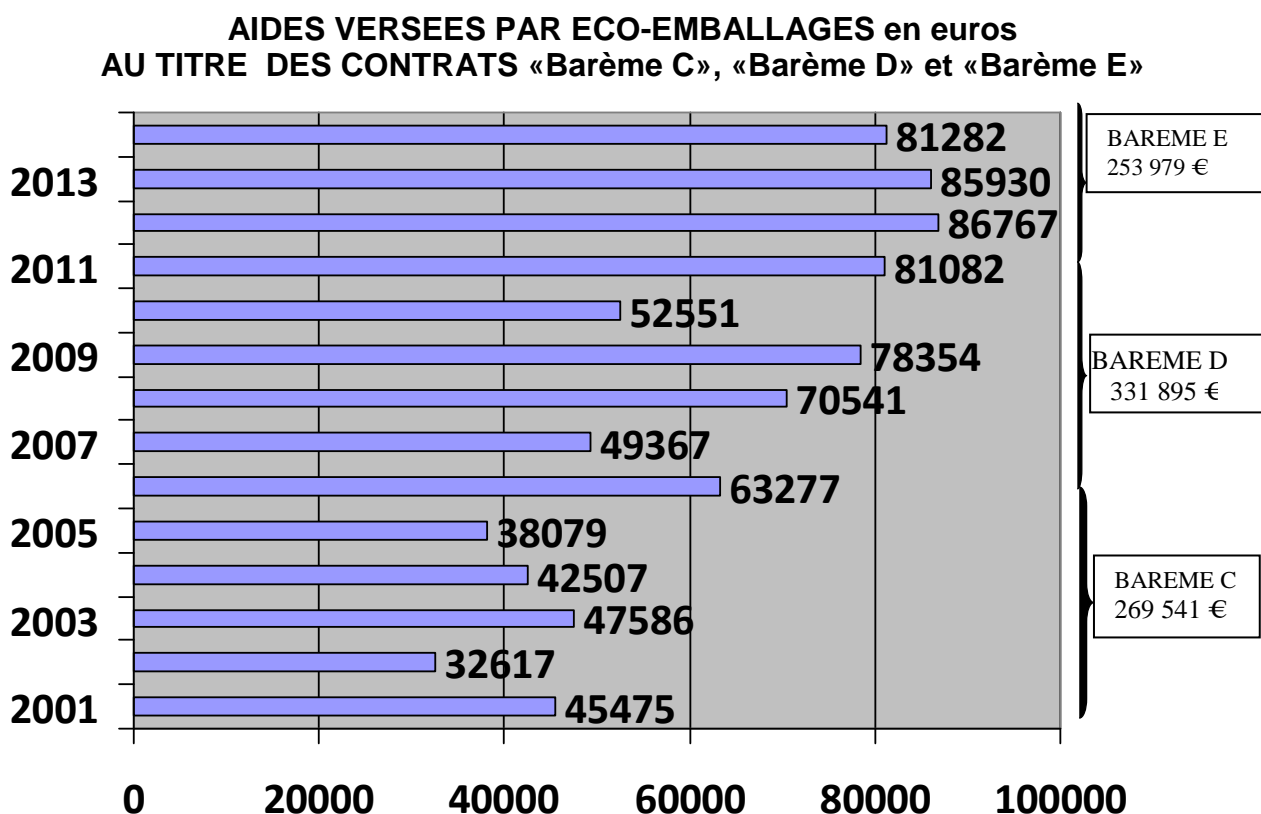
**C. Le 31 décembre 1995** le District a signé une convention avec Eco- Emballages, qui apporte un soutien financier proportionnel aux quantités de déchets d'emballages recyclables triés, par le biais de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD), dans le cadre d'un plan de communication établi conjointement.

**Le 29 novembre 1999**, le District a opté pour le passage au nouveau “barème C” d’Eco-Emballages rétroactif au 1er janvier 1999 avec option pour la garantie de reprise sur tous les matériaux, sauf le papier-carton.

**Le 16 avril 2002**, la Communauté de Communes a signé conformément à la délibération du 29/11/99, un contrat programme de durée “Barème C” avec Eco Emballages pour la période allant de 2001 à 2006.

**Le 10 octobre 2007**, la Communauté a signé un nouveau contrat « barème D » avec Eco-emballages pour une durée de 6 ans (1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2013) avec option de déléguer à Eco-Emballages la garantie de reprise pour l’ensemble de cinq filières de matériaux (acier, aluminium, plastiques, verre, papier+cartons+emballages pour liquides alimentaires) ainsi que toutes les nouvelles filières créées au cours du contrat.

**Le 6 avril 2011**, la Communauté a signé un nouveau contrat « barème E » avec Eco-Emballages pour une durée de 6 ans (1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2016) avec l’option dénommée « Reprise Option Filières » pour l’ensemble des matériaux.



**Soit un total de 855 418 € pour 15 ans (2001 à 2015).** Pour une population contractuelle de 5 080 habitants jusqu’au 31 décembre 2015, cela représente **15.23 € par habitant/an**

## **II - REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES**

La redevance des ordures ménagères pour 2015 reste identique à celle de 2014 à savoir :

- part fixe par foyer de 72 euros
- part variable de 65 euros par personne composant le foyer avec une limitation à quatre personnes, d'où une redevance par foyer de :
  - o 1 personne                    137 euros
  - o 2 personnes                   202 euros
  - o 3 personnes                   267 euros
  - o 4 personnes et plus        332 euros

## **III - COUT DU SERVICE EN 2014**

Voir annexes n° 2 et présentées au Conseil de la Communauté le 4 avril 2016.

**Rapport annuel présenté au Conseil de la Communauté du 28 novembre 2016.**

**Le Président**  
**Jean-Marie FREUDENBERGER**





